



Été 1993 (Vol. 5, N° 2) numéro d'article 6

Le revenu de placements des Canadiens

Jason Siroonian

En 1990, plus de 9,5 millions de Canadiens, c'est-à-dire un peu plus de la moitié des déclarants fiscaux, ont touché des intérêts ou des dividendes ou les deux. Le revenu total qu'ils ont tiré de ces sources a dépassé 39 milliards de dollars et représentait 13 % de leur revenu total.

Les placements engendrent habituellement un flux de revenu. Par exemple, les Obligations d'épargne du Canada à intérêt régulier rapportent à leurs propriétaires des intérêts annuels pendant toute la durée de l'obligation. De même, les détenteurs d'actions de sociétés reçoivent ordinairement des dividendes.

En outre, la valeur de certains placements peut augmenter ou diminuer avec le temps. Pour ces placements, la différence entre le prix d'achat et le prix de vente est ce qu'on appelle un gain ou une perte en capital. L'analyse qui suit ne traite cependant pas de ces gains ou pertes en capital mais met plutôt l'accent sur les intérêts et les dividendes, groupés sous le terme de revenu de placements (voir [Définitions et source des données](#)).

Intérêts et dividendes dans les années 80

Dans les années 80, le revenu en intérêts déclaré par les particuliers était lié aux taux d'intérêt ([graphique A](#)). Ainsi, en 1981 et en 1982, années où les taux d'intérêt étaient exceptionnellement élevés, les épargnants ont touché un revenu en intérêts plus élevé qu'au milieu des années 80, période où les taux étaient comparativement plus bas. Après 1987, parallèlement à la croissance des taux d'intérêt, le revenu en intérêts a constamment augmenté jusqu'à la fin de la décennie.



Graphique A Pour la plupart des années 80, les revenus en intérêts et de dividendes ont eu des mouvements similaires.

Source : Division des données régionales et administratives

Comme dans le cas du revenu en intérêts, le chiffre des dividendes déclaré dans les années 80 était, dans la plupart des cas, également lié aux taux d'intérêt.

Les Canadiens âgés et le revenu de placements

En 1990, ce sont les Canadiens âgés de 75 ans et plus qui, de tous les groupes d'âge, avaient le revenu de placements médian le plus élevé (4 450 \$) ([graphique B](#)). Ce revenu était presque cinq fois supérieur à celui des personnes âgées de 45 à 54 ans (900 \$) et près de quinze fois supérieur à celui des personnes de 25 ans et moins (300 \$). Ainsi, les déclarants fiscaux âgés de 75 ans et plus ont touché 20 % du revenu de placements total déclaré, même s'ils ne représentaient que 9 % des personnes ayant un tel revenu.



Graphique B Le revenu de placements a augmenté avec l'âge en 1990.

Source : Division des données régionales et administratives

Nota : La population comprend uniquement les déclarants qui ont rapporté un revenu de placements.

Le revenu de placements médian de même que la proportion de déclarants fiscaux ayant touché un revenu de ce genre augmentaient avec l'âge ([tableau 1](#)). En 1990, 81 % des déclarants âgés de 75 ans et plus ont touché un revenu de placements, comparativement à 27 % des déclarants de moins de 25 ans.



Tableau 1 Déclarants fiscaux avec revenu en intérêts et de dividendes selon l'âge et le revenu, 1990

Source : Division des données régionales et administratives

Les particuliers à revenu élevé sont les principaux investisseurs

Le revenu de placements médian est fortement lié au revenu total. Toutefois, le revenu de placements de certaines catégories de particuliers à faible revenu se rapproche de celui des particuliers à revenu moyen ou élevé. Par exemple, chez les particuliers dont le revenu total se situait entre 10 000 \$ et 19 999 \$, le revenu de placements médian était de 1 050 \$, très semblable à celui des déclarants fiscaux ayant un revenu de 60 000 \$ à 69 999 \$ (1 150 \$). Ce rassemblement de haut niveau de revenu de placements déclaré par les particuliers ayant un revenu total peu élevé dénote la présence de personnes âgées dans ces tranches de revenu.

Néanmoins, le revenu total demeure un facteur important dans la répartition du revenu de placements. De tous les particuliers ayant déclaré un revenu de ce genre, seulement 2 % avaient un revenu total supérieur à 100 000 \$. Ce petit groupe a touché environ 19 % du revenu de placements total (7,4 milliards de dollars) et leur revenu de placements médian était le plus élevé de toutes les tranches de revenu, soit 7 200 \$.

Chez les déclarants dont le revenu total atteignait ou dépassait 100 000 \$, le revenu de placements, en moyenne, représentait une part importante (20 %) du revenu total ([graphique C](#)). Quoique moins élevé en chiffres absolus, le revenu de placements de certains particuliers à faible revenu constituait également une part importante de leur revenu total [▼1](#).



Graphique C Quelques déclarants fiscaux à faible revenu comptaient fortement sur un revenu de placements en 1990.

Source : Division des données régionales et administratives

Nota : La population comprend uniquement les déclarants qui ont rapporté un revenu de placements.

Une préférence pour les intérêts

En 1990, beaucoup de déclarants avaient un revenu en intérêts. Presque tous les particuliers qui ont déclaré un revenu de placements (98 %) ont touché des intérêts ([tableau 1](#)). De plus, les intérêts représentaient la majeure partie (83 %) des 39 milliards de dollars de revenu de placements déclarés en

1990.

En proportion du revenu de placements, le revenu en intérêts variait selon l'âge et le revenu total ([graphique D](#)). Les intérêts étaient toutefois la principale source de revenu de placements des particuliers de tous les groupes d'âge et de toutes les tranches de revenu.



Graphique D En 1990, la proportion de dividendes déclarées

Source : Division des données régionales et administratives

Nota : La population comprend uniquement les déclarants qui ont rapporté un revenu de placements.

Revenu de dividendes

Si un grand nombre de déclarants fiscaux ont touché un revenu en intérêts, il n'en est pas de même pour le revenu de dividendes. Plus le revenu total augmente, plus il est probable pour un particulier de déclarer un revenu de dividendes ([tableau 1](#)); ce sont donc principalement les particuliers à revenu élevé qui déclarent des dividendes. En 1990, les déclarants fiscaux dont le revenu total était de 100 000 \$ ou plus ont déclaré 44 % de la totalité du revenu de dividendes.

De plus, en proportion du revenu de placements, les dividendes augmentaient à mesure que s'élevait le revenu total ([graphique D](#)). Ce phénomène s'explique de plusieurs façons.

Premièrement, il est probable que les particuliers dont le revenu est supérieur à la moyenne aient un revenu discrétionnaire ([Owens](#), 1991). Comme le revenu discrétionnaire est de l'argent qu'une personne peut dépenser à sa guise sans faire baisser son niveau de vie, il se prête bien à des placements plus risqués. Par contre, les particuliers qui n'ont pas de revenu discrétionnaire (ou qui en ont peu) placent en général leur argent dans des instruments financiers à faibles risques portant intérêt, par exemple dans des comptes bancaires, dans des Obligations d'épargne du Canada et dans des Certificats de placement garanti (CPG).

Deuxièmement, il se peut que la différence de traitement fiscal entre les intérêts et les dividendes influe sur les décisions des particuliers à revenus élevés en matière de placements ([Jenkins](#), 1989). Par exemple, le Crédit d'impôt pour dividendes permet de réduire l'impôt sur le revenu de dividendes, mais il n'existe pas de crédit semblable pour le revenu en intérêts.

Alors que le lien entre le revenu total et le revenu de dividendes est manifeste, celui qu'il peut y avoir

entre les dividendes et l'âge du déclarant est moins net. La part du revenu de placements provenant de dividendes atteint un maximum chez les déclarants fiscaux âgés de 35 à 44 ans ([graphique D](#)). En 1990, les dividendes représentaient 28 % du revenu de placements des déclarants de ce groupe d'âge. Les données semblent indiquer que ces personnes ont un peu moins peur du risque que les autres. Cependant, 16 % seulement des particuliers âgés de 35 à 44 ans ayant touché un revenu de placements ont déclaré des dividendes.

Les femmes et le revenu de placements

Si le nombre de personnes qui ont déclaré un revenu de placements était presque le même tant chez les femmes que chez les hommes, la composition de ce revenu variait cependant beaucoup selon le sexe. En 1990, le revenu en intérêts était réparti assez également entre les hommes et les femmes, mais ce n'était pas le cas pour les dividendes. Les personnes qui ont touché des dividendes étaient en majorité des hommes (57 %) et leur part du montant total des dividendes déclarés était de 65 %. Ces dividendes représentaient 22 % du revenu de placements des hommes et 12 % de celui des femmes.

Parmi les déclarants fiscaux ayant touché un revenu de placements, le revenu total médian était de 18 600 \$ chez les femmes, comparativement à 31 500 \$ chez les hommes. Comme il existe une relation positive entre le revenu de placements et le revenu total, on pourrait penser que les femmes ont, de façon générale, un revenu de placements moins élevé que les hommes. Or, en 1990, le revenu de placements global des femmes (19,3 milliards de dollars) n'était que légèrement inférieur à celui des hommes (19,8 milliards de dollars). Le phénomène pourrait s'expliquer par la longévité des femmes [▼ 2](#).

Comme une femme vit en général plus longtemps que son mari, elle hérite des avoirs financiers de celui-ci, lesquels s'ajoutent à son propre actif et font augmenter son revenu de placements. Ce revenu de placements, qui avant le décès du mari était peut-être divisé et déclaré par les deux conjoints ou seulement par le mari, est désormais déclaré uniquement par la veuve ([tableau 2](#)).



Tableau 2 Revenu des déclarants fiscaux seuls selon l'âge et le sexe, 1990

Nota : La population inclut uniquement les déclarants fiscaux avec revenu de placements.

En 1990, 45 % des particuliers âgés de 75 ans et plus et ayant déclaré un revenu de placements étaient des femmes seules (célibataires, divorcées ou veuves). Pour les hommes seuls, la proportion correspondante était de 12 %.

Sommaire

Les placements sont en général une source de revenu importante pour les personnes âgées et pour les particuliers à revenu élevé de tous les groupes d'âge. Cependant, ces deux groupes d'individus diffèrent considérablement.

Les personnes âgées de 75 ans et plus qui ont déclaré un revenu de placements avaient un revenu total médian de 15 700 \$, dont 43 %, en moyenne, provenait de placements. Ce revenu de placements se composait en majeure partie (90 %) d'intérêts. Par contre, chez les particuliers ayant touché un revenu de 100 000 \$ ou plus, et qui ont déclaré un revenu de placements, ce dernier représentait 20 % du revenu total et 40 % était sous forme de dividendes.

Le revenu de placements est particulièrement important chez les femmes âgées. En effet, comme les femmes vivent plus longtemps que les hommes, elles dépendent de cette source de revenu pendant un plus grand nombre d'années.

Définitions et source des données

Le revenu en intérêts est le montant que les Canadiens ont indiqué à la ligne 121 de leur déclaration d'impôts T1 de 1990. Ce revenu comprend les intérêts que rapportent les dépôts en banque, les Obligations d'épargne du Canada, les actions de sociétés, les bons du Trésor, les rentes, les fonds mutuels et les polices d'assurance-vie ainsi que tous les placements à l'étranger. En 1990, le revenu total de placements à l'étranger, qui comprend les dividendes de sociétés étrangères, représentait 1,5 % seulement du montant total déclaré à la ligne 121. Comme les dividendes de sociétés étrangères ne représentent qu'une faible proportion du revenu de placements à l'étranger, nous avons traité ce dernier comme s'il s'agissait exclusivement d'intérêts.

Le montant imposable des dividendes de corporations canadiennes imposables est déclaré à la ligne 120 de la déclaration T1 de 1990. Nous avons rajusté ce montant à la baisse, de sorte que le revenu de dividendes se rapporte au montant reçu et non au montant imposable. Le revenu de placements est la somme des intérêts et des dividendes tels qu'ils sont définis ci-dessus.

Un particulier ayant un revenu de placements peut avoir déclaré des intérêts, des dividendes ou les deux. Parmi les particuliers ayant déclaré un revenu de placements en 1990, 85 % n'ont touché que des intérêts. Seulement 2 % n'ont touché que des dividendes et 13 % ont à la fois touché des intérêts et des dividendes. Ainsi, parmi les particuliers ayant déclaré un revenu de placements, 98 % ont touché des intérêts et 15 %, des dividendes.

Le revenu total d'un déclarant est la somme de ses revenus de diverses sources avant impôt. Ces sources de revenu sont : le revenu d'emploi brut moins les déductions pour emploi et autres montants déductibles, le revenu net d'un travail autonome, le revenu de pension brut, les transferts gouvernementaux (par exemple le Crédit pour taxe fédérale sur les ventes et le Crédit d'impôt pour enfants) et le revenu d'autres provenances (par exemple les prestations d'Assurance-chômage et le revenu de placements). Les gains en capital imposables n'entrent pas dans le calcul du revenu total.

Un peu plus de 50 % des particuliers ont déclaré un revenu de placements. Cette proportion en apparence faible peut s'expliquer par le fait que les particuliers touchant peu d'intérêts ne déclarent pas cette source de revenu. Comme ce ne sont pas toutes les personnes qui touchent un revenu de ce genre qui reçoivent des feuillets de renseignements (par exemple, celles dont le revenu en intérêts n'atteint pas 100 \$ n'en reçoivent pas), il est possible que certains déclarants pensent à tort n'être pas obligés de déclarer ce revenu.

Revenu médian et revenu moyen

On calcule le revenu moyen d'un groupe de personnes en additionnant le revenu total de chacune de ces personnes, puis en divisant cette somme par le nombre de personnes. Par ailleurs, on détermine le revenu médian en classant les revenus totaux par ordre d'importance. Le chiffre du milieu est le revenu médian.

Pour analyser le revenu personnel, et plus précisément le revenu de placements, nous avons choisi les médianes comme mesures représentatives. Les moyennes n'ont pas été utilisées à cause de la présence de quelques valeurs très élevées (ou très faibles) dans une série de chiffres qui au moment du calcul de la moyenne attire inévitablement la moyenne vers ces valeurs aberrantes. En d'autres termes, la présence de quelques particuliers ayant un revenu très élevé fait en général augmenter la moyenne et surévalue la situation réelle de la majorité des personnes du groupe. La médiane, elle, n'est pas faussée par la présence de valeurs aberrantes aux deux extrémités de la distribution et constitue par conséquent une mesure plus représentative. En 1990, par exemple, le revenu de placements moyen des particuliers ayant déclaré un revenu de ce genre se chiffrait à 4 119 \$, tandis que le revenu de placements médian était de 850 \$ seulement.

Les données relatives aux intérêts et aux dividendes utilisées dans cet article ont été tirées du fichier sur les familles (T1FF) établi par la Division des données régionales et administratives de Statistique Canada à partir des renseignements de l'impôt sur le revenu des particuliers. Ce fichier contient également des données se rapportant à d'autres genres de revenus de placements tels que le revenu net d'une société en commandite, le revenu de location net et les gains en capital imposables. On peut obtenir les données par province, par ville ou pour d'autres régions infraprovinciales. Pour de plus amples renseignements sur ce fichier, on peut téléphoner à la Division des données régionales et administratives de Statistique Canada au (613) 951-9720.

Notes

Note 1

Étant donné la relation positive entre la probabilité de déclarer un revenu de placements et le revenu total, les particuliers à faible revenu ont été proportionnellement moins nombreux que les particuliers à revenu élevé à déclarer un revenu de placements. Seulement 40 % des déclarants ayant un revenu total inférieur à 20 000 \$ l'ont fait, comparativement à 92 % des déclarants dont le revenu atteignait ou dépassait 100 000 \$.

Note 2

Parmi les couples mariés, la femme vit en général plus longtemps que son mari. «En fait, la moitié des mariages se terminent par le décès de l'homme et seulement un cinquième par le décès de la femme. Mis à part le fait que les épouses vivent plus longtemps que leur mari, elles sont, en moyenne, deux ans et demi plus jeunes que ce dernier. Par conséquent, il ne faut pas s'étonner que la femme «moyenne» (qui comprend toutes les femmes, qu'elles soient veuves ou non) soit en état de veuvage quatre fois plus longtemps que l'homme «moyen» (8 ans pour les femmes, comparativement à 2 ans pour les hommes)» ([Adams et Nagnur](#), 1988).

Documents consultés

- ADAMS, O.B. et D.N. NAGNUR. *Mariage, divorce et mortalité : Analyse des tables de mortalité*, Canada et régions, Ottawa, Statistique Canada, septembre 1988, catalogue 84-536F, p. 9-14.
- DUMAS, J. *Rapport sur l'état de la population du Canada, 1991*, annuel, catalogue 91-209F, décembre 1991, Statistique Canada, Ottawa, p. 5-32.
- GALARNEAU, D. [«Femmes à l'approche de la retraite»](#), dans *L'emploi et le revenu en perspective*, Ottawa, Statistique Canada, automne 1991, catalogue 75-001F, trimestriel, p. 30-42.
- JENKINS, P. *Effects of changing age structure on consumption and saving*, Document de travail no. 89-05, Ottawa, Ministère des Finances, p. 9.
- ---. *The role and economic implications of the Canadian Dividend Tax Credit*, Discussion Paper no. 307, June 1986. Ottawa: Economic Council of Canada.
- LINDSAY, C. et M.S. DEVEREAUX. *La pré-retraite : un profil des Canadiens de 55 à 64 ans*, Ottawa, Statistique Canada, novembre 1991, catalogue 89-521F, p.31-36.
- OWENS, D. [«Détermination du revenu discrétionnaire»](#), dans *L'emploi et le revenu en*

perspective, Ottawa, Statistique Canada, printemps 1991, catalogue 75-001F, trimestriel, p.27-36.

- RASHID, A. *Sources et répartition du revenu des Canadiens*, Ottawa, Statistique Canada, novembre 1977, catalogue 97-721, p. 41-46.
 - REVENU CANADA, IMPOT. *Statistiques fiscales*, Ottawa, 1991, catalogue Rv 44-1991.
-

Auteur

Jason Siroonian est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages de Statistique Canada.

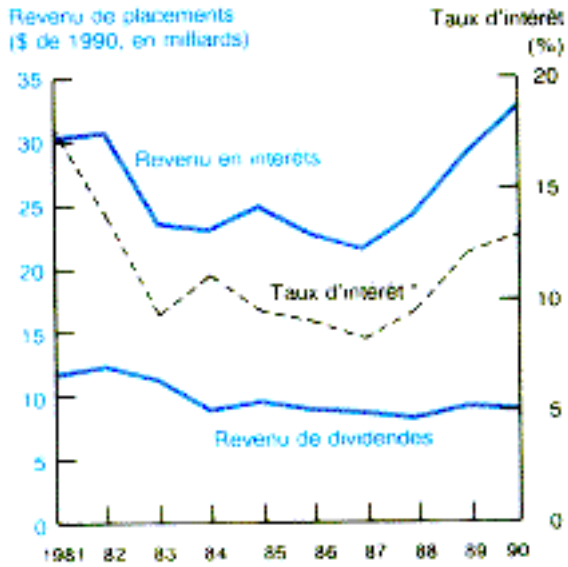
Source

L'emploi et le revenu en perspective, Été 1993, Vol. 5, n° 2 (n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada).



Graphique A

Pour la plupart des années 80, les revenus en intérêts et de dividendes ont eu des mouvements similaires.

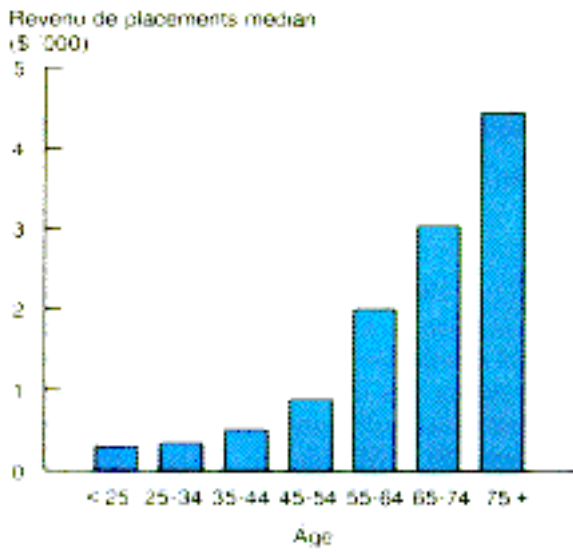


Source : Division des données régionales et administratives

* Taux d'intérêt des Bons du trésor pour 90 jours, moyenne annuelle

Graphique B

Le revenu de placements a augmenté avec l'âge en 1990



Source : Division des données régionales et administratives

Note : La population comprend uniquement les déclarants qui ont rapporté un revenu de placements

Tableau 1

Déclarants fiscaux avec revenu en intérêts et de dividendes selon l'âge et le revenu, 1990

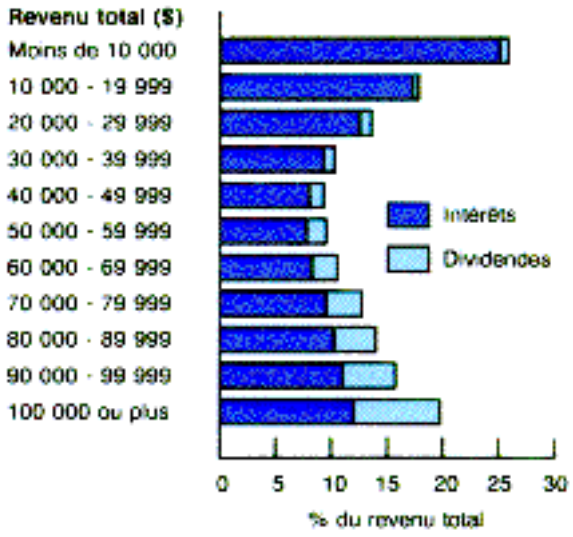
	Déclarants fiscaux avec revenu de placements				
	Tous les déclarants fiscaux	Total	Proportion de tous les déclarants	Proportion avec revenu en intérêts	Proportion avec revenu de dividendes
	'000		%		
Total	18 450	9 511	52	98	15
Âge					
Moins de 25 ans	2 717	742	27	98	6
25 à 34 ans	4 600	1 784	39	97	11
35 à 44 ans	3 992	2 003	50	97	16
45 à 54 ans	2 579	1 561	61	98	19
55 à 64 ans	1 991	1 397	70	99	19
65 à 74 ans	1 563	1 209	77	100	16
75 ans et plus	1 010	815	81	100	16
Revenu total					
Moins de 10,000 \$	4 705	1 503	32	99	6
10,000 - 19,999 \$	4 919	2 392	49	99	8
20,000 - 29,999 \$	3 443	1 930	56	98	12
30,000 - 39,999 \$	2 334	1 440	62	98	16
40,000 - 49,999 \$	1 387	937	68	97	21
50,000 - 59,999 \$	748	547	73	96	28
60,000 - 69,999 \$	366	285	78	96	34
70,000 - 79,999 \$	180	147	82	96	40

80,000 - 89,999 \$	101	85	85	96	44
90,000 - 99,999 \$	62	54	87	97	47
100,000 \$ et plus	206	191	92	97	56

Source : Division des données régionales et administratives

Graphique C

Quelques déclarants fiscaux à faible revenu comptent fortement sur un revenu de placements en 1990.



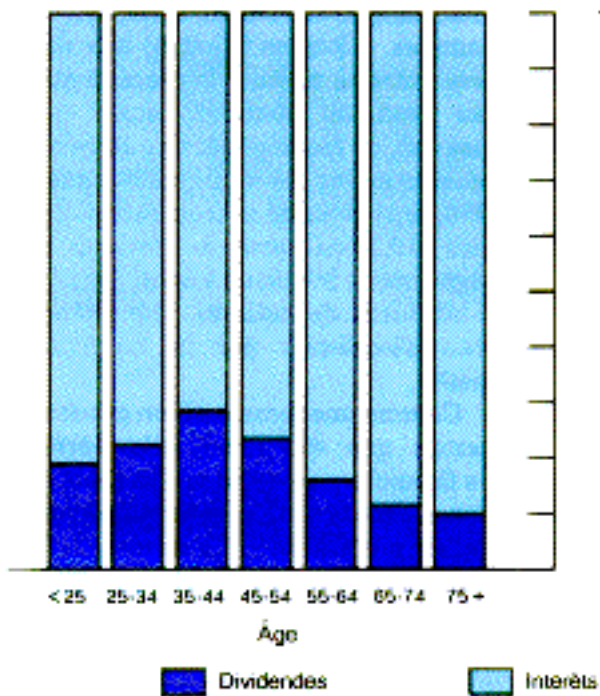
Source : Division des données régionales et administratives

Nota : La population comprend uniquement les déclarants qui ont rapporté un revenu de placements.

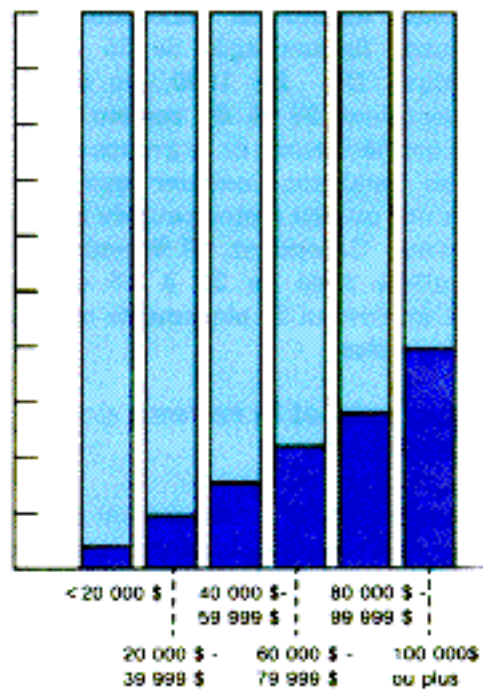
Graphique D

En 1990, la proportion de dividendes déclarés ...

... a atteint un sommet pour les 35 à 44 ans.



... a augmenté avec le revenu total.



Source : Division des données régionales et administratives

Note : La population comprend seulement les déclarants qui ont rapporté un revenu de placements.

Tableau 2

Revenu des déclarants fiscaux seuls selon l'âge et le sexe, 1990

	Déclarants fiscaux avec revenu de placements				
	Tous les déclarants fiscaux	Total	Proportion de tous les déclarants	Revenu total médian	Revenu de placements médian
	'000				
Femmes seules					
55 à 64 ans	259	163	63	21 700	2 350
65 à 74 ans	391	288	74	16 800	3 100
75 ans et plus	465	365	78	14 500	4 400
Hommes seuls					
55 à 64 ans	169	91	54	28 200	2 150
65 à 74 ans	139	93	67	20 900	2 950
75 ans et plus	122	94	77	16 600	4 550

Nota: La population inclut uniquement les déclarants fiscaux avec revenu de placements.